

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 12 (1921)

Artikel: Genève
Autor: Duvillard, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-110823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ci-dessus, jusqu'à concurrence des chiffres maxima de 8000 fr., 7500 fr. et 5400 fr.

Les maîtresses des écoles ménagères reçoivent le traitement et la haute-paie des institutrices primaires, plus un supplément initial de 300 fr. Leur traitement maximum est donc de 5100 fr.

5. *Enseignement supérieur (Université).*

Le traitement des professeurs est fixé par le Conseil d'Etat dans les limites de 800 fr. à 1000 fr. par heure de leçon hebdomadaire.

Dans certains cas, il pourra être attribué un traitement global à des chaires principales.

Le traitement des chargés de cours au Séminaire de français moderne est calculé à raison de 400 fr. l'heure de leçon hebdomadaire. Il augmente de 5 fr. après chaque période d'enseignement de deux ans et atteint son maximum de 425 fr. après 10 années d'enseignement.

Le traitement du directeur du Séminaire de français moderne est fixé à 800 fr.

* * *

En ce qui concerne l'enseignement primaire, plusieurs communes du canton avaient déjà institué, en faveur de leur corps enseignant, une haute-paie communale en supplément de la haute-paie cantonale. La nouvelle échelle de traitements adoptée par l'Etat a engagé la plupart des communes à supprimer cette haute-paie. Toutefois, quelques-unes d'entre elles, entre autres Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, l'ont maintenue en la modifiant. C'est un point sur lequel nous reviendrons dans notre Annuaire de 1922, la question n'étant pas encore réglée à cette heure.

Ch. Ad. B.

Genève.

L'année scolaire 1920-1921 a été plus prodigue de promesses que de réalisations. Comme partout ailleurs, les difficultés financières nous paralysent. L'action nous étant interdite, nous nous réfugions dans le rêve. Cette chronique enregistrera donc plus de discours, de vastes projets et d'études que d'actes utiles. Il y a un danger dans une situation semblable. En éducation, plus encore que dans d'autres domaines, il faut agir, innover, tenter des essais, contrôler des théories. La spéculation éducative que ne vivifie pas l'expérience est dangereuse ; elle s'égare, conduit aux systèmes pédagogiques absurdes, compromet l'évolution régulière des institutions, plus favorable au progrès que le saut dans

l'inconnu, la révolution brutale, le changement radical qui, presque toujours, aboutit à la ruine et au désordre.

Le mouvement des idées pédagogiques a reçu, à Genève, l'impulsion de l'étranger. M. Albert Malche, directeur de l'Enseignement primaire, a fait, aux Etats-Unis, un voyage d'études dont il a résumé les enseignements en une série de conférences sur les caractères distinctifs de l'éducation américaine. Plus rousseauistes que nous, les Américains font confiance à l'enfant, ils encouragent ses initiatives, développent son esprit d'entraide, cultivent la joie de l'effort personnel. Plus réalisateurs que les Européens, les Américains ont, presque partout, créé l'école active où le travail manuel bien conduit forme des êtres, peut-être moins érudits, mais plus aptes à produire les choses utiles à la vie matérielle. Cette conception, trop réaliste à mon gré, m'incline à penser que nous ne pouvons adopter, les yeux fermés, les nouveautés lointaines. Il faut tempérer les outrances, adoucir les angles des constructions qui nous viennent du dehors, les comprendre et les adapter. J'ai le sentiment qu'il n'y aurait rien de plus désastreux que l'introduction massive et rapide des procédés américains dans notre organisation scolaire. Mais nous n'avons pas à craindre un tel malheur ; l'inertie des pouvoirs et la rigidité des institutions nous épargneront cette aventure.

L'événement pédagogique par excellence a été la conférence du grand poète hindou Rabindranath Tagore, protagoniste et créateur de l'Université destinée à rapprocher l'Orient de l'Occident. Tagore a créé, il y a vingt ans déjà, à Santinikelan (Bengale), une école où, sans se préoccuper des théories modernes de l'éducation et des techniques compliquées, il a enseigné, aux rares enfants qu'il a pu réunir, le secret d'être heureux. Sa doctrine est si belle et si pure que je ne peux m'empêcher d'en citer quelques points :

« Ce qui était à la première place, dans mon école, c'est notre vie en commun, notre camaraderie. Pour moi, l'enfant jusqu'à douze ans vit beaucoup plus par le subconscient que par la conscience claire, et ce qui importe, durant ses premières années, ce n'est pas que sa mémoire se meuble de connaissances qu'il ait bien présentes à l'esprit, c'est que sa subconscience s'imprègne de beauté au contact de la nature vivante. Moi-même, dans notre école, je n'ai jamais enseigné que les langues et la littérature. Je n'ai pas de certificats à vous produire, mais je puis vous dire que je les enseigne bien. Mes élèves m'ont dit que j'étais le meilleur professeur de langue qu'ils avaient jamais eu. Cela tient sans doute à ce que je suis amoureux des mots. Un mot, pour moi, est vivant comme une fleur ou un papillon. Chaque mot a son chatolement,

son éclat, son charme subtil. Cela me permet d'enseigner bien toutes les langues que je sais. J'en ai fait l'expérience avec un élève, c'était ma femme, à qui j'ai appris l'anglais en six mois. Un jour aussi, j'ai eu la visite d'un inspecteur de l'Université de Calcutta. Il m'a trouvé en train de lire avec des garçons de douze ans l'*Hymne à la beauté spirituelle* de Shelley, et il s'est étonné de me voir lire avec des enfants un texte qui figure au programme des collèges et des Universités. Pourtant, je ne crois pas devoir rendre enfantines les choses que je présente aux enfants. Je respecte les enfants et ils me comprennent¹. »

Nous sommes loin de l'utilitarisme des Yankees. Ce parallèle me conduit à croire que les réformes pédagogiques doivent être étudiées par des hommes de vaste culture, capables de comprendre l'esprit des sociétés très différentes de la nôtre et d'embrasser, en une vaste synthèse, tout le mouvement des idées. Une autre constatation qui découle de ce même parallèle c'est la nécessité de ne pas négliger, dans la préparation des instituteurs, la formation philosophique. On a souvent reproché aux écoles normales le temps perdu à étudier l'histoire des doctrines pédagogiques. Je ne crois pas cette condamnation justifiée. Pour bien comprendre son temps, le maître d'école doit être capable de comparer le présent au passé ; à côté du rudiment, il doit s'intéresser aux questions de morale, de philosophie et de sociologie. Il le fera avec profit si le goût des questions abstraites lui a été donné à l'école normale. On pourrait certainement renouveler l'enseignement de la pédagogie, le rendre plus vivant, l'orienter vers les questions actuelles, mais parler de le supprimer, c'est un non-sens. Il est nécessaire de rappeler l'utilité de la préparation théorique des instituteurs, puisqu'un groupe de citoyens demande la suppression de la section pédagogique du Collège. Cette proposition est partie de l'Union sociale de Genève, auteur d'un vaste plan de réorganisation de tout l'enseignement. Les arguments des défenseurs de cette suppression n'ont pas convaincu les régents genevois, en majorité partisans du maintien de la section pédagogique. Il y aurait cependant un danger à ne pas envisager, dès aujourd'hui, cette question avec objectivité. Les études de nos futurs régents sont insuffisantes et la création d'une section classique moderne, selon le plan autrefois établi par M. le professeur Naville, avec possibilité d'enseignements facultatifs spéciaux, offrirait de réels avantages. La question est posée, il faudra l'étudier avec soin et présenter un projet plus complet que celui de l'Union sociale. Il ne suffit pas de détruire, il faut

¹ *Intermédiaire des éducateurs*, 11 juin 1921.

construire. Une fois de plus, nous constatons que les réformes pédagogiques ne peuvent être improvisées.

Les adversaires de l'improvisation et de l'à peu près ont fourni des preuves de la valeur de leurs méthodes : M^{lle} Alice Descœudres a achevé son travail sur la détermination des aptitudes intellectuelles des enfants de deux à sept ans. On se rappelle le succès de l'échelle métrique de l'intelligence de Binet et Simon ; la méthode de M^{lle} Descœudres rendra autant de services, si ce n'est plus, que la série d'épreuves du psychologue français. Propagandiste convaincue, M^{lle} Descœudres ne craint pas de renseigner le public sur ses recherches. En quelques causeries, suivies de démonstrations, elle a gagné à la cause de la pédagogie beaucoup de parents que les questions scolaires laissaient indifférents. Il faut renouveler nos méthodes de propagande ; la conférence a fait son temps ; la démonstration doit lui succéder. Peut-être un jour aurons-nous l'idée d'organiser des expositions pédagogiques intéressantes et verrons-nous un nombreux public les visiter avec autant d'intérêt que les expositions canines !

Dans les temps troublés, on constate un affaissement de la volonté, un dégoût de l'action, une dilection particulière pour la rêverie. M. le Dr Rabinowitch a donné une série de conférences, très goûtées, sur l'éducation de la volonté. Ces conférences, complétées par des exercices pratiques, ont montré le rôle inhibiteur du doute, du pessimisme, du négativisme et la nécessité de donner dans l'éducation une place importante au développement du caractère. Les travaux de M. Rabinowitch montrent, une fois de plus, la valeur de l'éducation attrayante et joyeuse. Ils fournissent la preuve scientifique de la justesse des idées de Tagore.

La littérature et les congrès.

La littérature pédagogique s'est enrichie de trois œuvres importantes. *L'orientation professionnelle et la détermination des aptitudes*, par M. Julien Fontègne, sera le livre de chevet de ceux qu'intéresse l'apprentissage. A l'empirisme, nous substituons, dans le choix des professions, une technique sérieuse qui tend, d'une part à bien connaître l'enfant, d'autre part à bien connaître la profession. Il n'existait rien, à ma connaissance, en français, sur un tel sujet. Le livre de M. Fontègne sera suivi certainement d'autres plus complets, plus techniques, mais il devra à sa clarté, à sa précision et à sa documentation de ne pas vieillir.

M. C. Baudoin, professeur à l'Institut J.-J. Rousseau, a consacré un petit volume à Tolstoï éducateur. C'est un Tolstoï, en grande partie inconnu qui nous est révélé. Praticien souvent insuffisant,

Tolstoï sera toujours le grand théoricien de la liberté dans l'éducation, l'héritier de J.-J. Rousseau, le précurseur de l'école active. Dans le même ordre d'idées, mais à un point de vue plus pratique, M. Ad. Ferrière a écrit *L'art de former des citoyens pour la nation et pour l'humanité*. Ce sous-titre à un ouvrage intitulé *L'autonomie des écoliers*, traduit bien les préoccupations de M. Ferrière qui se demande où le monde trouvera des hommes bien adaptés au nouvel état de choses si l'école ne les prépare pas. A côté du livre et de la conférence, l'éducation propage ses idées par les congrès. Nous en avons eu plusieurs. Le premier en date a réuni les membres de l'Association suisse des Conseils d'apprentissage et de protection des apprentis. Parmi les sujets traités, il faut citer l'apprentissage obligatoire, le préapprentissage, l'organisation de l'orientation professionnelle à la campagne et à la ville, le rôle de l'école primaire, l'apprentissage à l'école et à l'atelier. Plus personne ne met en doute l'importance des questions relatives à la protection de l'enfance, de la jeunesse, de l'ouvrier et à l'organisation du travail. Malheureusement, les frais qu'entraîne une organisation rationnelle de l'apprentissage dépassent souvent les moyens financiers de nos villes ou de nos cantons. Il est navrant de constater que c'est au moment où nous avons le plus besoin d'améliorer nos institutions scolaires que nous sommes empêchés de le faire par le resserrement économique. Une raison de plus pour intensifier notre travail et préparer pour des temps moins troublés, la réforme scolaire.

La conférence internationale de psychotechnique appliquée à l'orientation professionnelle s'est tenue au Laboratoire de psychologie de l'Université. Elle fut le complément heureux et nécessaire du Cours d'orientation professionnelle dont nous venons de parler. L'orientation professionnelle sera scientifique ou elle ne sera pas. Il appartenait aux chercheurs de France, de Belgique, de Suisse, d'Italie, d'Espagne et de Hollande, d'exposer les travaux qu'ils avaient entrepris, ainsi que les résultats qu'ils avaient obtenus. Dans ce domaine, il n'existe pas encore de méthode uniforme, non plus que de lignes directrices. C'est encore la période de tâtonnements et d'essais. Un nouvel échange de vues aura lieu à la prochaine conférence qui se tiendra à Milan¹. Espérons qu'à ce moment une méthode de travail sera adoptée et que les bases d'une unification seront jetées.

La psychologie a perdu l'un de ses plus grands maîtres en la personne de Théodore Flournoy, professeur à l'Université de Ge-

¹ Un congrès d'orientation professionnelle s'est réuni en septembre 1921 à Barcelone, mais nous n'en connaissons pas encore les résultats.

nève. Théodore Flournoy tient à l'éducation par nombre de ses recherches consacrées à la psychanalyse.

Législation scolaire.

Le Grand Conseil n'est pas resté indifférent aux questions scolaires ; il a examiné plusieurs projets de loi dont les plus intéressants se rapportent à l'assurance scolaire, à la suppression des examens et à la prolongation de la scolarité obligatoire. La loi d'assurance scolaire du 11 octobre 1919, dont je vous ai entretenu l'an dernier, n'a pu être mise en vigueur par suite de l'opposition des médecins. Le corps médical s'opposait surtout à l'application de la loi à tous les élèves des établissements scolaires, qu'ils soient primaires ou secondaires, publics ou privés. La loi a été modifiée ; elle ne s'appliquera plus désormais qu'aux écoles enfantines et primaires. On peut regretter ce pas en arrière ; l'extension à toutes les écoles avait pour avantage de propager la mutualité dans la population genevoise ; elle constituait un enseignement de la solidarité dont on pouvait attendre beaucoup,

M. Mussard, chef de l'Instruction publique, a constaté, une fois de plus, que les réformes scolaires entrent dans les mœurs avant d'être introduites dans les lois. Il en est ainsi pour les examens, qui ne sont plus organisés conformément à la loi et qui, dans certains cas, ont même été supprimés. Le Grand Conseil devait dire si oui ou non on pouvait continuer ce système ou s'il fallait revenir à la légalité. Les députés ont adopté un projet de M. Chapuisat, autorisant le Conseil d'Etat à faire l'essai de la suppression des examens pendant trois ans. La discussion a été ardente ; adversaires et partisans se sont affrontés une fois encore sans apporter au débat d'arguments bien convaincants. L'influence de la pédagogie expérimentale s'est fait sentir ; on tente un essai. C'est un très grand progrès. Il y a quelques années les hommes politiques auraient souri d'une proposition d'essai ; ils auraient adopté un texte de loi définitif, quitte à l'abroger plus tard.

Les adversaires de la suppression des examens estiment que c'est là une fâcheuse concession à l'esprit de paresse. Pour satisfaire tout le monde, le Collège de Genève fera l'essai du régime suivant :

1. Epreuves plus fréquentes, au moins deux par semestre sur chaque branche ;
2. Désignation de jurés pris en dehors du corps enseignant, auxquels ces épreuves pourront être soumises ;
3. Dispense des examens à la fin de l'année pour les élèves ayant, sur chaque branche, un chiffre suffisant ;

4. Faculté pour les élèves ayant une branche insuffisante, de faire un examen à la fin de juin ;

5. Autorisation pour les élèves ayant deux branches insuffisantes, ou plus, de faire, mais à la rentrée seulement, un examen sur toutes les branches faibles, et refus de promotion s'ils ne réussissent pas.

Le principe qui paraît juste, c'est d'accorder des facilités aux élèves dont les études sont bonnes et de multiplier les difficultés pour ceux qui ont de la peine à suivre. Les écoles secondaires sont encore trop encombrées d'élèves faibles qui retardent les plus doués et compliquent la tâche du personnel enseignant. Il est temps de faire une sélection des intelligences et d'orienter vers les carrières libérales les plus capables. C'est le but de la Fondation « Pour l'Avenir » qui, cette année, a accordé, à cinq jeunes gens et jeunes filles, soit une bourse d'étude, soit une subvention.

La désignation des pupilles de « Pour l'Avenir » a été faite sur les indications d'une commission d'experts psychologues et pédagogues qui ont eu à fixer leur choix parmi une quarantaine de candidats.

La suppression des examens entraîne une réforme de l'inspection des écoles primaires. Pour obtenir une surveillance plus active de l'enseignement, le Département a confié la direction de certains bâtiments scolaires à des instituteurs déchargés de leur classe. Véritables directeurs d'école, ces « régents principaux » vérifient les progrès des élèves, assurent l'administration et la direction pédagogique du groupe qui leur est confié.

La crise de chômage a entraîné la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à quinze ans révolus au lieu de quatorze. Le nombre des jeunes gens qui, au sortir de l'école, n'ont pu trouver d'occupation s'est élevé, l'an dernier, à plus de deux cents. Il était nécessaire de soustraire à l'influence démoralisante du chômage les enfants qui entrent dans la vie pratique. La prolongation de la scolarité, avec dispense pour ceux qui peuvent fournir la preuve d'un contrat d'engagement, est un acheminement vers l'apprentissage obligatoire et la protection plus efficace des mineurs employés dans l'industrie ou le commerce.

Non contents de légiférer, les députés se préoccupent de l'éducation des jeunes filles. L'un d'eux a déploré le goût trop prononcé de certaines élèves de l'Ecole secondaire pour la toilette. Le directeur, dans son rapport de fin d'année, a recommandé aux parents « d'envoyer leurs filles à l'école dans une mise simple, convenable, modeste, afin qu'elles ne risquent pas de se faire rappeler à un juste sentiment de la mesure ».

Si, dans le domaine de l'éducation, l'école joue un rôle bienfaisant, elle ne peut prétendre cependant à lutter contre la diminution de la natalité. C'était bien le sens de la recommandation adressée à l'Instruction publique par un député qui faisait aux pédagogues un bien large crédit. M. Mussard démontra sans peine, au Grand Conseil amusé, que les compétences de son département ont des limites.

Sans modification de loi, ni crédit spécial, l'Ecole professionnelle a réalisé un important progrès. On lui a souvent reproché une tendance trop technique. Désormais, les élèves seront répartis différemment ; ceux qui se destinent aux carrières commerciales seront versés dans une classe à programme modifié et déchargé des branches trop techniques ; dessin et mathématiques.

A partir de septembre, l'espéranto doit être introduit dans les septièmes années primaires où il remplacera l'étude de l'allemand. Cette innovation a provoqué bien des protestations. Certains reprochent à la langue auxiliaire l'harmonie bizarre de ses vocables, son influence probablement désastreuse sur l'orthographe et le style des écoliers. Un critique, plus documenté, craint qu'on n'éparpille l'attention des enfants, qu'on « ne leur donne des clartés de tout sans rien approfondir et qu'on ne néglige l'essentiel au détriment du propre intérêt de l'enfant ».

Les écoles primaires seront, l'an prochain, dotées d'un nouveau programme. Réalisera-t-il, sur l'ancien, le progrès qu'on espère ? Je le crois. Il tient compte des idées du corps enseignant primaire.

Les modifications essentielles seront les suivantes : Diminution du nombre des heures de classe dans les trois premiers degrés ; diminution des notions à enseigner ; part plus considérable aux leçons actives ; précision de ce qui, en orthographe, en arithmétique, en histoire et en géographie doit être acquis dans chaque degré.

La querelle des partisans de la note et du chiffre, en musique, s'est terminée par la défaite des Galinistes. Désormais, la note sera enseignée. Sera-ce un bien ? Il est difficile de le dire. Dans trente ans, peut-être, un pédagogue découvrira la méthode chiffrée et l'imposera aux autorités très fières de réaliser un tel progrès.

Oeuvres post-scolaires.

Elles sont nombreuses et variées. Aux cuisines scolaires et aux colonies de vacances d'autrefois, il faut ajouter les écoles en plein air de demi-internat, les écoles de plein air à internat complet, les entreprises théâtrales, l'organisation de ventes et de soirées au profit des courses scolaires.

Tout ceci donne à l'école une vie intense, un mouvement ignoré des profanes. Il faut aller d'un bâtiment à un autre pour se rendre compte de cette fièvre, de ce besoin d'être utile et, par dessus tout, de cette communion entre maîtres et élèves, artisans de la même œuvre. Qu'il s'agisse de la « Fête du Printemps », des contes de Perrault mis à la scène, des soirées musicales, des concours d'athlétisme du collège, les jeunes me paraissent plus sérieux et plus entreprenants que bien des grands. Espérons que tant d'efforts ne seront pas vains et que, dans dix ans, nous aurons de vrais citoyens, soucieux des intérêts de la communauté, dévoués au bien public. Si les œuvres post-scolaires n'aboutissaient à ce résultat elles auraient été plus nuisibles qu'utiles ; il faudrait songer à les restreindre.

La commune des Eaux-Vives a inauguré, au mois de septembre, un *stade* splendide sur le plateau de Frontenex. Cet établissement, destiné aux classes en plein air et aux sociétés sportives, est, en Suisse romande, l'organisation la plus parfaite du genre. Espérons que les autorités se piqueront d'émulation et que, comme les cités grecques, toutes les villes suisses posséderont bientôt un emplacement municipal de jeux en plein air.

E. DUVILLARD.

